COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE CFU 2024

Budget Principal

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif (désormais CFU - **Compte Financier Unique**, depuis 2024, pour la commune de Talloires-Montmin).

La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif et désormais le **CFU** :

- Est établi en fin d'exercice par le maire,
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), **le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier.**

Note de présentation 2024
Budget général

La section de fonctionnement et d'investissement

Résultats de l'année 2024 :

Budget	GENERAL	
	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses	3 794 924.62 €	3 837 165.29 €
Recettes	4 776 391.18 €	1 871 654.43 €
Solde d'exécution	+ 981 466.56 €	-1 965 510.86 €
Résultat Reporté 2023	+ 338 407.32 €	2 589 286.16 €
Résultat de clôture 2024	**+ 1 319 873.88 €**	**+ 623 775.30 €**
Total général des 2 sections	**1 943 649.18€**	

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitres	BP 2024	Réalisé 2024
011-charges à caractère générale	1 378 007.32	1 234 957.93
012-Charges de personnel	1 889 000	1 778 569.90
014-Atténuation de produits	291 000	292 708.00
65-Autres charges de gestion	371 900	419 549.96
Sous-Total dépenses de gestion courante	*3 929 907.32*	*3 725 785.79*
66-Charges financières	72 600	67 749.39
67-Charges spécifiques	8 000	1 389.44
68-Dotations, provisions	8 000	0
Total gestion des services et dépenses financières	*4 018 507.32*	***3 794 924.62***
023-Virement section d'investissement	*350 000*	*0*
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	*4 368 507.32€*	***3 794 924.62€***

Section de fonctionnement :

RECETTES

Chapitres	BP 2024	Réalisé 2024
013 - Atténuation de charges	40 000	69 262.00
70 - Produit des services	418 700	1 095 203.68
73 - Impôts et taxes	689 500	689 767.00
731-Fiscalité locale	1 875 500	1 840 608.88
74 – Dotations et participations	600 000	689 714.28
75/76/77 - Autres produits de gestion courante	405 000	391 835.34
Total des recettes de gestion courante	**4 028 700€**	**4 776 391.18€**

Section d'investissement :

DEPENSES

Chapitres	BP 2024	Réalisé 2024
20- Immobilisations incorporelles	72 130.25	19 536.00
21- Immobilisations corporelles	773 994.16	429 009.79
23- Immobilisations en cours	3 393 161.75	2 870 836.96
Sous/Total dépenses d'équipement	*4 239 286.16*	***3 319 382.75***
27- Autres immobilisations financières	120 000	121 088.02
10- Dotation versement	2 000	8 753.67
16- Emprunts	388 000	387 940.85
Sous/total dépenses financières	*510 000*	***517 782.54***
Total dépenses réelles d'investissement	**4 749 286.16 €**	**3 837 165.29€**

Section d'investissement :

RECETTES

Chapitres	BP 2024	Réalisé 2024
001-Solde antérieur	**2 589 286.16**	**2 589 286.16**
13-Subventions d'investissement	400 000	67 593.02
21-Immobilisations corporelles		100 000.00
Sous-total recettes d'équipement	***400 000***	***167 593.02***
10-Dotations, fonds divers, fctva	400 000	704 061.41
1068-Excédent de fct capitalisé	1 000 000	1 000 000.00
024-Produits de cessions	10 000	
Sous/Total Recettes financières	***1 410 000***	***1 704 061.41***
021-Virement section de fonctionnement	**350 000**	**0**
Total	***4 749 286.16€***	***4 460 940.59€***

Analyse 2024, section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement : 3 794 924.62 €

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux (consommations, entretiens…), aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'alimentation, aux taxes foncières payées par la commune, …
Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **1 234 957.93€.** On observe toutefois un très léger écart par rapport à nos prévisions de 1 330 007.32€.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **1 778 569.90€** pour l'année 2024.

- **3) Les atténuations de produits (Chapitre 014) : 292 708€**

Elles se caractérisent par le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et le FPIC.
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- **4) Les opérations d'ordre : néant**

- **5) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

Ces charges s'élèvent à **419 549.96€.**

En 2024, les subventions aux associations (article/6574) ont été attribuées pour un montant de 52 245.45€

- **6) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **67 749.39€.**

- **7) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement les titres annulés sur les exercices antérieurs pour un montant de **1 389.44€.**

Les recettes de fonctionnement : 5 114 826.50 €

Dont **338 407.32€ au titre du résultat reporté 2023**.

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à **69 262€.** Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement des redevances liées au vol libre, aux activités périscolaires, à la mise à disposition de personnel, aux droits de stationnements et forfaits post-stationnement pour un montant total de **1 095 203.68€.**

Certaines recettes proviennent du produit des tarifs municipaux (restauration scolaire, centres de loisirs, garderie…). Ces recettes sont en hausse puisque de nouveaux services ont été proposés.

3) Les impôts et taxes (chapitre 73) : 2 530 375.88€

a) Dont : 1 391 716€ qui correspondent aux recettes de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : Taux voté 2024/20.44%
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : Taux voté 2024/33.53%
- La taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : Taux voté 2024/8.78%

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, chaque année, à la revalorisation des bases fiscales via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national.

Les bases, évoluent nationalement en fonction du taux d'inflation harmonisé qui est ressorti à +7.1% en 2023 et **+3.9% pour 2024**.

b) Dont :

. 689 767€ au titre des attributions de compensation du Grand Annecy
. 318 207€ au titre des droits de mutation
. 124 943.71€ pour la taxe sur la consommation finale d'électricité
. 5 340.17 pour les droits de place
. 402€ pour les autres contributions directes

En 2024 la commune enregistre une baisse de 30% sur les droits perçus par les ventes immobilières, une taxe qui est reversée à la commune par le Département en fonction du nombre de transactions et des taux votés.

Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	
2023	414 388€
2024	318 207€

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74) : 689 714.28€

La dotation globale de fonctionnement est la principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales.
Le montant 2024 est de 471 529€.
Le chapitre 74 regroupe également la dotation de solidarité rurale pour un montant de 34 464€.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 390 557.85€

Il s'agit principalement des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 337 221.77€.

6) Les produits financiers et spécifiques (chapitre 76 et 77)

Le montant des recettes s'élève à **1 305.49€.**

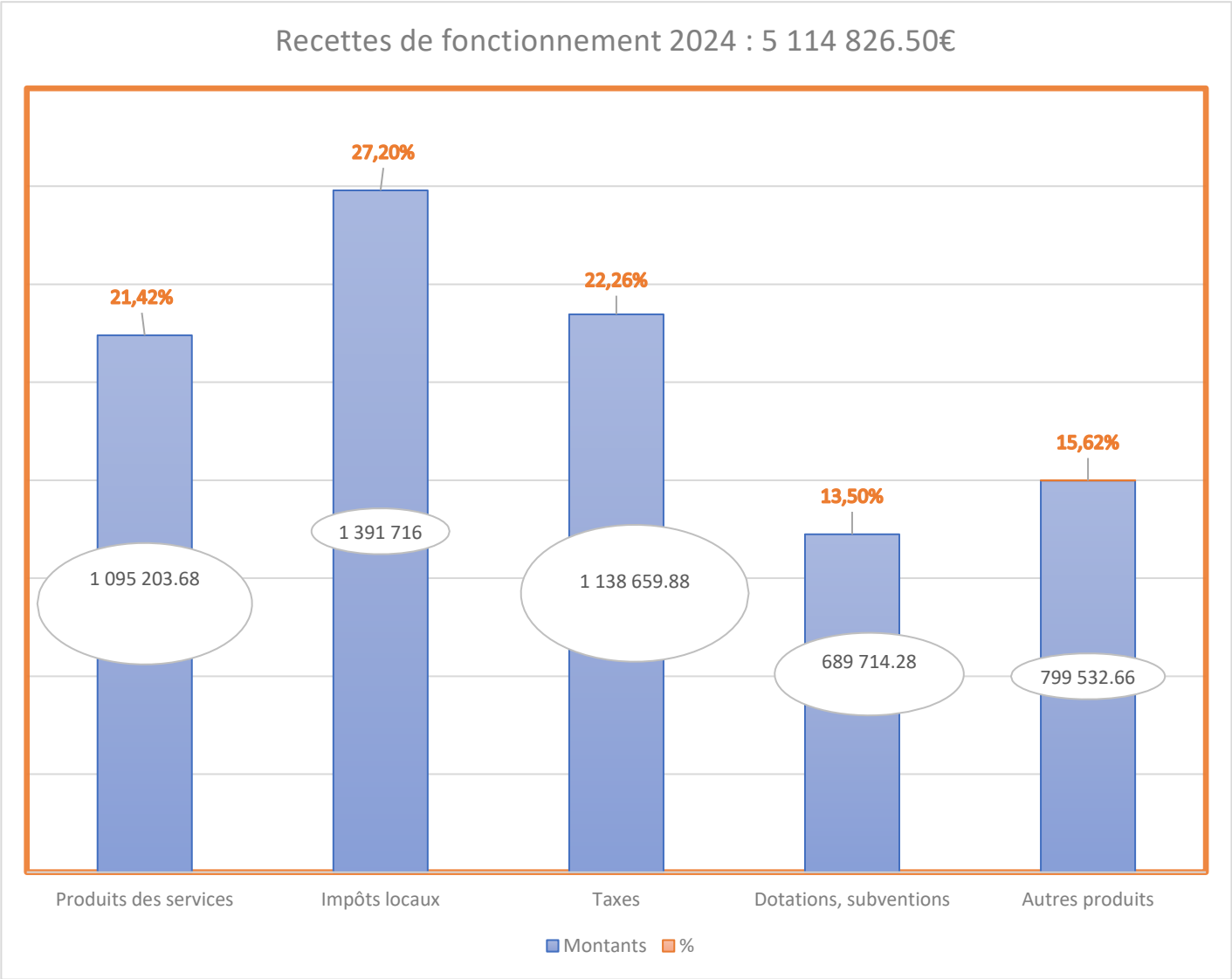

Analyse 2024, section d'investissement

Les dépenses d'investissement : 3 837 165.29€

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) :**

Le remboursement du capital de la dette s'élève pour 2024 à **387 940.85€** comparé au chiffre de 2023 qui était de 517 362.68€.
Le capital restant dû au 31 décembre 2024, sur l'ensemble des emprunts, est de **4 652 274.58€**

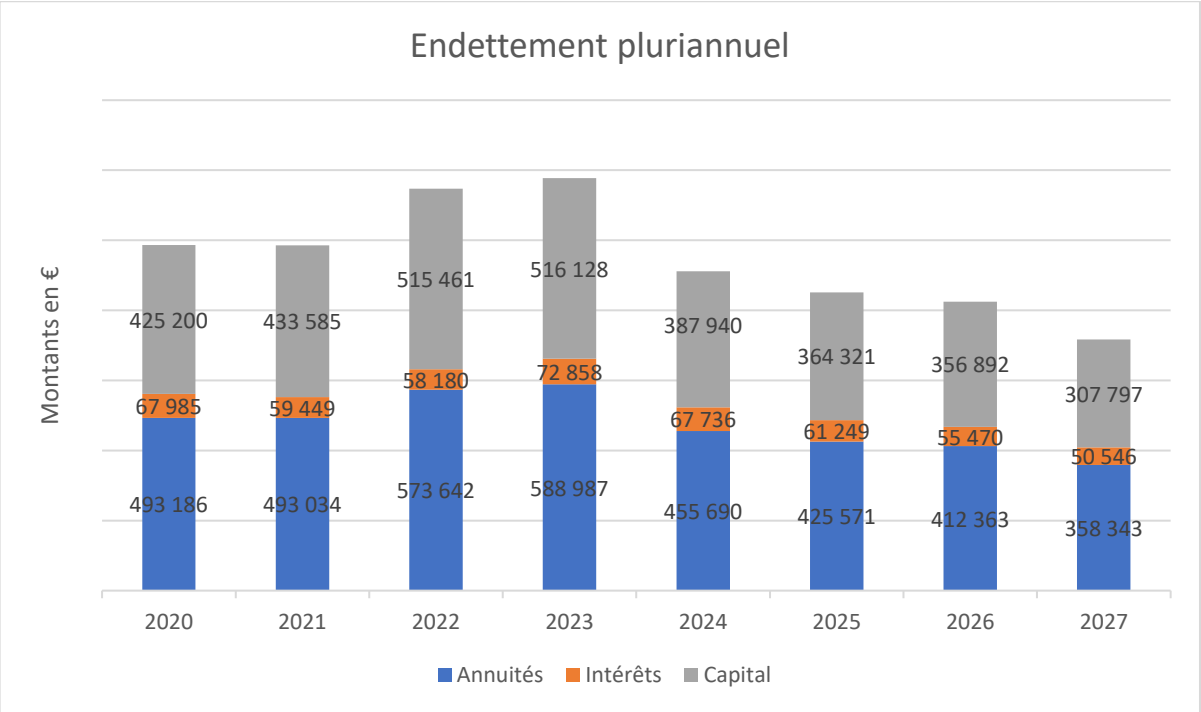

. Chapitre 10 : 8 753.67€ (dotations et fonds divers)
. Chapitre 20 : 19 536€ (frais d'études, concessions…)
. Chapitre 21 : 429 009.79€ (Terrains, agencements, travaux de voirie et réseaux, matériels…)
. Chapitre 23 : 2 870 836.96€ (rénovation du patrimoine…)
. Chapitre 27 : 121 088.02€ (créances)

<u>Principales Répartitions par secteur :</u>

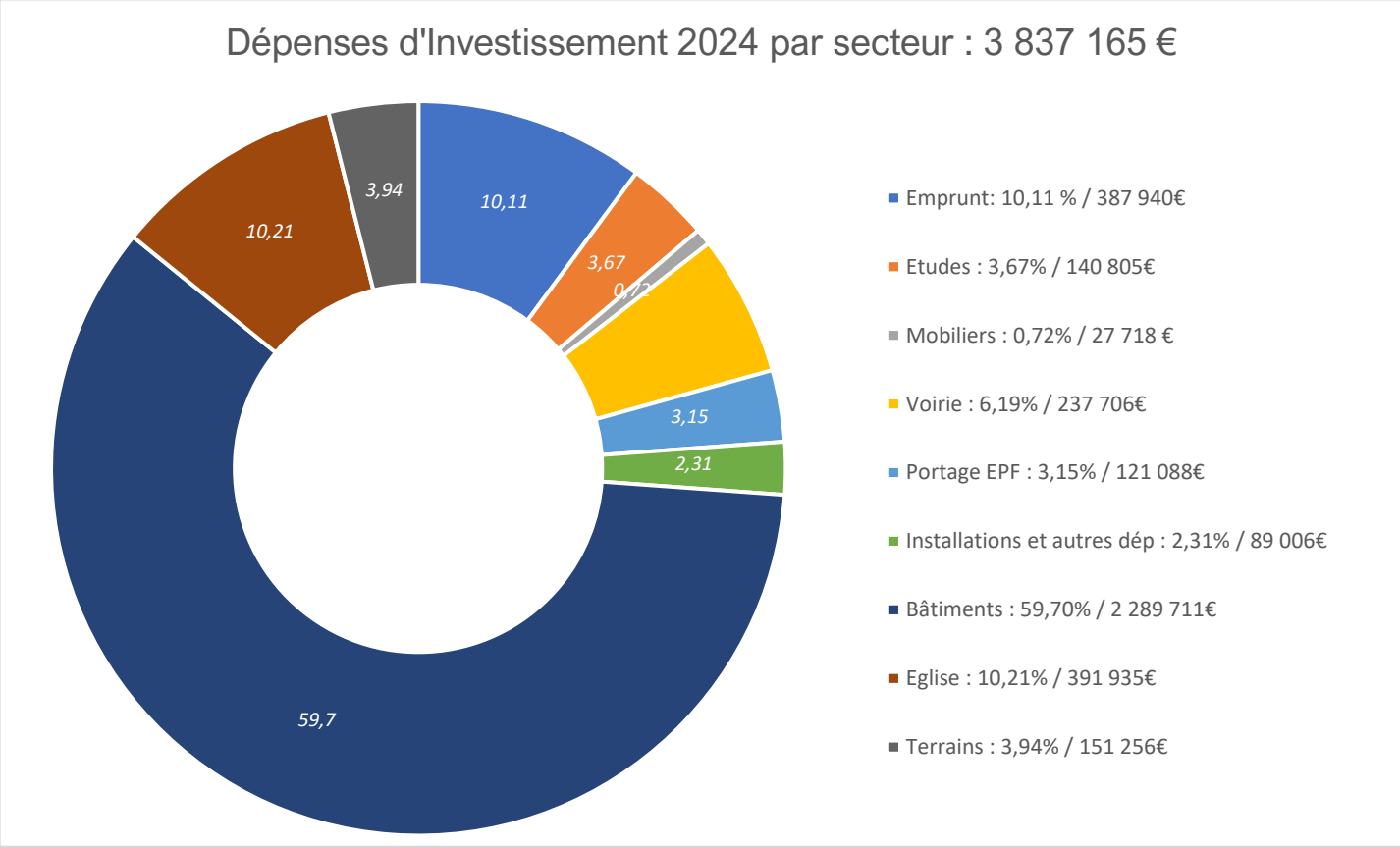

Les recettes d'investissement : 4 460 940.59€

Ces recettes englobent les ressources propres, les subventions d'investissement, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 4 460 940.16€. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles :**
  . Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **67 593.02€** (chapitre 13) qui émanent principalement de la Région AURA et du Département de la Haute-Savoie.
  . Du FCTVA pour **342 525.98€.**
  Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.
  C'est une attribution versée aux collectivités territoriales, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces dernières supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

  . De la taxe d'aménagement pour **61 535.43€**

- **L'excédent de fonctionnement capitalisé** (1068) lié à une précédente affectation du résultat (2023) pour un montant de **1 000 000€.**
- **Le versement d'un don pour un montant de 300 000€.**
- **Le versement de 100 000€ au titre d'un droit de voirie.**
- **L'excédent de l'année antérieure pour 2 589 286.16€**

Sont attendus aux titres des subventions non enregistrées en 2024, dans la comptabilité 2025 : **1 460 000€**

Subventions	Savoyarde	Eglise de Talloires	Travaux d'aménagements urbains et rénovations diverses du patrimoine
Région AURA	***308 000€***	***468 000€***	
Conseil Départemental 74		***400 000€***	
SYANE	***80 000€***		
CDAS 2022 et 2023			**204 000€**

A titre d'information, dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2024), le Département 74 a décidé, lors de sa commission permanente du 25 novembre 2024, d'attribuer à la commune les subventions suivantes :

- **17 000€** pour la réfection de la toiture de ***l'ancienne maison des sœurs*** ;
- **36 000€** pour les travaux de rénovation du ***cimetière de Talloires ;***
- **120 000€** pour les travaux de ***rénovation de la place du Lavoir***.

+ 50 000€ de subvention ont été attribuées pour le programme de la place du Lavoir au titre du programme LEADER

*Un programme pour faire la « **L**iaison **E**ntre les **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale », : dispositif de l'Union européenne qui soutient le développement des territoires ruraux lorsqu'ils mettent en œuvre leurs stratégies de développement.*

Budget annexe de la FORET

Les communes disposant de forêts s'appliquent, pour la majorité, à vendre leur bois afin d'alimenter la filière bois française, qui exprime une forte demande. La commune fait donc appel à l'Office National des Forêts (ONF) pour réaliser toutes les opérations. Ainsi, l'ONF organise l'abattage et le débardage de la ***commune de Talloires-Montmin*.**

La commune de Talloires-Montmin dispose donc d'un patrimoine forestier conséquent avec 1057 ha de surface boisée.

Les opérations relatives à la gestion de ce patrimoine sont retracées dans un budget annexe BOIS assujetti à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Les recettes générées par les ventes de bois permettent d'effectuer certains travaux de maintenance (entretien des sentiers) mais aussi quelques travaux d'investissement comme des plantations par exemple.

Résultats 2024 :

Budget	**Bois et FORET**	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	71 754.80 €	1 685.00 €
Recettes	97 216.91 €	153 167.70 €
Solde d'exécution	25 462.11 €	151 482.70 €
Résultat Reporté 2023	90 000 €	41 773.43 €
Résultat de clôture 2024	**+ 115 462.11 €**	**+ 193 256.13 €**

Dépenses de fonctionnement 2024 : 71 754.80€
Les principales dépenses de fonctionnement concernent les prestations de services ONF, cotisations et frais de gardiennage.

Recettes de fonctionnement 2024 : 97 216.91€ générées par les ventes de bois
+ l'excédent antérieur pour un montant de 90 000€

Les dépenses d'investissement se traduisent par des frais d'études : **1 685.00€**
Les recettes d'investissement sont produites par l'excédent de fonctionnement antérieur et les réserves : **194 941.13€**

Budget SPIC : gestion des Zones de Mouillages et d'Equipements Légers

<u>Budget SPIC</u> : gestion des zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)

Les emplacements (AOT, autorisation d'occupation temporaire) sont confiés à la commune qui en assure la gestion mais aussi l'entretien pour la durée des autorisations qu'elle détient auprès des services de l'Etat.

Ce nouveau service est pris en charge par la collectivité depuis 2022, date à laquelle la collectivité a repris les services de la SAMETT.

Cette gestion est soumise à la surveillance et au contrôle des services de l'Etat au travers de la DDT (Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie) avec qui les services de la Mairie travaillent en étroite collaboration.

La commune dispose de 5 ZMEL (*Baie de Talloires, Vivier, Espace Lac, zone des Américains et Balmettes)* avec un total de 58 mouillages sur ponton, 40 mouillages sur rive et 24 mouillages au large.

Elle propose deux mises à l'eau avec accès gratuit, l'une située dans la baie de Talloires et l'autre au lieu-dit Balmettes.

<u>Résultats 2024</u> :

Budget	**ZMEL**	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	107 078.41 €	24 010.48 €
Recettes	140 783.29 €	39 000 €
Solde d'exécution	+ 33 704.88 €	14 989.52 €
Résultat Reporté 2023	1 167.28 €	-8 333.33 €
Résultat de clôture 2024	+ 34 872.16 €	6 656.19 €

Dépenses de fonctionnement 2024 : 107 078.41€
Les principales dépenses de fonctionnement concernent les redevances de l'Etat (AOT) et les frais de personnel.
C/011-Charges à caractère général (68 419.34€)
C/012-Charges personnel (38 659.07€)

Recettes de fonctionnement 2024 : 141 950.57€
Les recettes sont générées par les concessions annuelles.
C/70 Ventes de produits (140 783.29€)
C/002 – résultat antérieur (1 167.28€)

Les dépenses d'investissement se traduisent par la rénovation des mouillages et pontons : **24 010.48 €**
Les recettes d'investissement sont produites par l'excédent de fonctionnement antérieur. **39 000€**